

Fonds de produits de base généraux CI Auspice (auparavant FNB de produits de base généraux CI Auspice) (parts de série A) 5 mai 2023

Ce document contient des renseignements essentiels sur la Fonds de produits de base généraux CI Auspice que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion mondiale d'actifs CI au 1-800-792-9355 ou à servicefrancais@ci.com, ou visitez notre site Web au www.ci.com/fr/.

Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Ce fonds est un OPC alternatif. Il peut investir dans des catégories d'actifs ou utiliser des stratégies de placement non permises pour les fonds communs de placement classiques. Les stratégies propres à ce fonds le différenciant d'un fonds commun de placement classique comprennent l'utilisation accrue d'instruments dérivés à des fins de couverture et autres que de couverture, la capacité d'effectuer davantage de ventes à découvert, et la capacité d'emprunter de la trésorerie à des fins de placement. Lorsqu'elles sont entreprises, ces stratégies sont utilisées conformément aux objectifs et stratégies du fonds et peuvent, dans certaines conjonctures de marché, entraîner la baisse de la valeur du fonds.

À compter du 5 mai 2023 ou vers cette date, le fonds sera renommé Fonds de produits de base généraux CI Auspice.

Bref aperçu

Code du fonds :	CA FAI: 2124; FAR: 3124; FR: 3024; DA015;	Gestionnaire du fonds :	Gestion mondiale d'actifs CI
Date de création de la série :	16 mai 2023	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion mondiale d'actifs CI avec le sous-conseiller en valeurs Auspice Capital Advisors Ltd.
Valeur totale du fonds au 31 mars 2023 :	116,71 millions \$	Distributions :	Revenu (s'il y a lieu), chaque mars, juin, septembre, décembre; gains en capital (s'il y a lieu), chaque décembre; réinvestissement par défaut dans des parts supplémentaires
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Cette information n'est pas disponible parce que la série du fonds est nouvelle.	Placement minimal :	500 \$ (initial) / 25 \$ (subséquent)

Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds a pour objectif de placement de reproduire, dans la mesure du possible et avant déduction des frais, le rendement de l'indice Auspice Broad Commodity Excess Return (l'« indice »), ou de tout successeur de celui-ci, en investissant dans des instruments financiers, y compris des contrats à terme et des dérivés, afin d'être exposé à l'indice. L'indice utilise actuellement une méthodologie quantitative pour suivre un portefeuille diversifié de contrats à terme sur marchandises, ou composantes, dans trois secteurs : l'agriculture, l'énergie et les métaux.

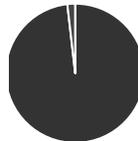
Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2023. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mars 2023)

1. Fonds marchand monétaire CI (série I)	96,0 %
2. Espèces et équivalents	3,7 %
3. Contrat(s) à terme standardisé(s)	0,3 %
Pourcentage total des dix principaux placements	100,0 %
Nombre total de placements	14

Répartition des placements (31 mars 2023)

● Canada	98,2 %
● États-Unis	1,8 %



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Gestion mondiale d'actifs CI estime que la volatilité de ce fonds est **faible à moyenne**.

En règle générale, ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

faible **faible à moyen** moyen moyen à élevé élevé

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques associés à un placement dans un tel organisme? » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds communs de placement, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Fonds de produits de base généraux CI Auspice (auparavant FNB de produits de base généraux CI Auspice) (parts de série A)

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous indique le rendement des titres de série A du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

Rendements annuels

Cette section vous indique le rendement des titres de série A du fonds au cours des dernières années civiles. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

Meilleur et pire rendement sur trois mois

Cette section indique le meilleur et le pire rendement des titres de série A du fonds sur 3 mois. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

Rendement moyen

Cette section vous indique la valeur et le taux de rendement annuel composé d'un placement hypothétique de 1 000 \$ dans des titres de série A du fonds. Cependant, cette information n'est pas disponible parce que la série est nouvelle.

À qui le fonds est-il destiné?

Ce fonds convient aux investisseurs qui :

- souhaitent une grande exposition à un portefeuille de contrats à terme sur marchandises dans les secteurs de l'énergie, des métaux et de l'agriculture, couvert par rapport au dollar canadien
- recherchent une croissance du capital à long terme
- recherchent une diversification de portefeuille en utilisant une catégorie d'actifs ayant une corrélation historiquement faible avec les titres de capitaux propres et les obligations
- peuvent tolérer un risque faible à moyen

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Fonds de produits de base généraux CI Auspice (auparavant FNB de produits de base généraux CI Auspice) (parts de série A)

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Vous pouvez souscrire des titres de série A du fonds uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Cependant, vous pouvez procéder à un échange en vue d'obtenir des titres de série A du fonds assortis de l'option avec frais reportés si vous détenez déjà des titres souscrits selon cette option d'un fonds que nous gérons. Le barème des frais reportés est établi selon la date à laquelle vous investissez dans le premier fonds, et les taux et les délais prévus à ce barème continueront de s'appliquer.

Ce que vous payez		Comment cela fonctionne
En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux		
de 0 % à 5,0 % du montant investi	De 0 \$ à 50,00 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none">Vous choisissez le taux avec votre représentant.Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant acheté et sont remis à la société de votre représentant à titre de commission.

Fonds de produits de base généraux CI Auspice (auparavant FNB de produits de base généraux CI Auspice) (parts de série A)

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement de la série du fonds.

Les frais de la série du fonds sont composés des frais d'administration, des frais d'opérations et certains frais du fonds. Les frais de gestion annuels de la série [sé correspondent à 1,52 % de la valeur de la classe de fonds et les frais d'administration fixes de la série A à 0,10 % de la valeur de la classe de fonds. Comme la série de ce fonds est nouvelle, certains frais du fonds et ses frais d'opérations ne sont pas disponibles. La série [sé présente les frais de gestion et d'administration combinés les plus élevés parmi la série A.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Gestion mondiale d'actifs CI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Elle est en fonction de la valeur de votre placement et est payée à partir des frais de gestion du fonds. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Option de frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	de 0 % à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 \$ à 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais d'acquisition reportés habituels	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 \$ à 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie
Frais d'acquisition réduits	de 0 % à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement	de 0 \$ à 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, conserverez, vendrez ou échangerez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Jusqu'à concurrence de 2 % de la valeur liquidative des titres que vous rachetez, si nous déterminons que vous avez effectué des opérations à court terme inappropriées, qui peut se produire si vous vendez ou transférez des titres d'un fonds dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais iront au fonds.
Frais d'échange	La société de votre représentant peut demander jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des titres que vous échangez contre des titres d'un autre fonds.
Frais liés au placement minimal requis	Si vous participez à un des programmes que nous gérons et que la valeur de votre placement est inférieure au placement minimal requis par le programme, nous pourrions vous imputer des frais annuels correspondant au plus à 0,15 % de la valeur liquidative des titres de la série du fonds que vous détenez dans le cadre du programme, et ces frais nous seront payables trimestriellement par le rachat de titres (sans frais).
Frais de reclassement	Si vous échangez des titres de série A, AH, AT5, AT6, AT8, U, UT6 ou Z contre des titres d'une autre série du même fonds, vous pourriez devoir nous payer des frais de reclassement si vous avez acheté vos titres selon un mode de souscription comportant des frais d'acquisition reportés. Ces frais correspondent aux frais d'acquisition que vous paieriez si vous vendez ces titres.
Frais pour les chèques sans provision	Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés faute de provision.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, qui sont plus détaillés, communiquez avec Gestion mondiale d'actifs CI ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion mondiale d'actifs CI

15, rue York 2^e étage
Toronto (ON) Canada
M5J 0A3

Sans frais : 1 (800) 792-9355
Courriel : servicefrancais@ci.com
www.ci.com/fr/

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les organismes de placement collectif, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.

Gestion mondiale d'actifs CI est une dénomination commerciale enregistrée de CI Investments Inc.

Fonds de produits de base généraux CI Auspice n'est ni parrainé, ni endossé, ni vendu ni promu par Auspice Capital Advisors Ltd. Et les membres de son groupe (« Auspice »). Auspice ne fait aucune déclaration, ne pose aucune condition et ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du fonds de produits de base généraux CI Auspice ou au grand public quant à l'opportunité d'investir dans des titres en général ou dans le fonds de produits de base généraux CI Auspice en particulier ou quant à la capacité de l'indice Auspice Broad Commodity Excess Return (l'« indice Auspice ») de suivre le rendement du marché des produits de base. Le seul lien d'Auspice avec CI Investments Inc. consiste en l'octroi de certaines licences d'utilisation de marques de commerce et de noms commerciaux de même que de l'indice Auspice, lequel est établi, composé et calculé par Auspice sans égard à CI Investments Inc. ou au fonds de produits de base généraux CI Auspice. Auspice n'est pas tenue de prendre en considération les besoins de CI Investments Inc. ou des propriétaires du fonds de produits de base généraux CI Auspice au moment d'établir, de composer ou de calculer l'indice Auspice. Auspice n'engage aucunement sa responsabilité relativement à l'administration, à la commercialisation ou à la négociation des parts. Auspice ne garantit pas l'exactitude ni l'exhaustivité de l'indice Auspice ou des données en faisant partie et elle ne peut être tenue responsable d'erreurs, d'omissions ou d'interruptions touchant l'indice. Auspice ne donne aucune garantie et ne pose aucune condition, expresse ou implicite, quant aux résultats que CI Investments Inc., les propriétaires du fonds de produits de base généraux CI Auspice ou toute autre personne ou entité obtiendront de leur utilisation de l'indice Auspice ou de données qui y sont incluses. Auspice ne donne aucune garantie et ne pose aucune condition, expresse ou implicite, et dénie expressément toute garantie ou condition de qualité marchande ou d'adaptation à un but ou à un usage particulier relativement à l'indice Auspice ou aux données qui y sont incluses. Sans que soit limitée la portée de ce qui précède, en aucun cas Auspice ne peut être tenue responsable des dommages spéciaux, punitifs, indirects ou consécutifs (y compris la perte de profits) découlant de l'utilisation de l'indice Auspice ou des données qui y sont incluses, même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.